



PLAN DIRECTEUR DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION DES TECHNICIENS EN SÉCURITÉ AGRÉÉS DU CANADA (EXTSAC)

2024

Élaboré par le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système d'extraction de données ou de transcrire de quelque façon que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie ou autrement) une partie quelconque de cette publication sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6700 Century Avenue, bureau 100
Mississauga, ON L5N 6A4
Tél. : 905-567-7198 ou 1-888-279-CRSP
Courriel : info@bcrsp.ca
(www.bcrsp.ca)

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	2
INTRODUCTION	3
HYPOTHÈSES RELATIVES AU TSAC	4
DONNÉES TECHNIQUES.....	5
ÉLABORATION DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES.....	5
CATÉGORIES DE COMPÉTENCES	6
VARIABLES STRUCTURELLES.....	7
VARIABLES CONTEXTUELLES	7
PONDÉRATIONS DES COMPÉTENCES.....	8
CONCLUSION.....	9
TABLEAU SOMMAIRE : ÉLABORATION DE L'EXTSAC.....	10
GLOSSAIRE	11
PROFIL DE COMPÉTENCES DE L'EXTSAC.....	12
Identification des dangers, évaluation des risques et mesures de contrôle (HIRAC).....	12
Systèmes de santé et de sécurité (HSS)	13
Loi, éthique et pratique professionnelle (LEPP)	13
Fondements de sécurité technique (TSF).....	14
Sciences sociales et humaines (SHS).....	14

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés (CCPSA) présente le *Plan directeur de l'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada (EXTSAC)*. Le CCPSA prévoit tenir le premier examen élaboré à partir du présent plan directeur en mars 2024.

Ce document a été conçu pour guider les personnes participant à l'élaboration de l'*Examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada* et pour fournir au public (p. ex., candidats à l'examen, enseignants et gestionnaires) des renseignements utiles à propos de l'examen.

Le plan directeur comporte deux grands volets : 1) le contenu du domaine à évaluer; 2) les lignes directrices explicites sur la façon d'évaluer ce contenu. Le contenu du domaine comprend la liste de compétences de l'EXTSAC (c.-à-d. les compétences requises de la part d'un technicien en sécurité agréé de premier échelon), et les lignes directrices sont exprimées comme des variables structurelles et contextuelles. Le plan directeur comporte également un *Tableau sommaire* (p. 10) qui résume les lignes directrices de l'examen et un *Glossaire* (p. 11) qui présente les définitions des termes apparaissant en caractères gras dans le document.

Le CCPSA tient à remercier les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan directeur, notamment les techniciens et les professionnels en sécurité agréés qui ont participé à l'élaboration du cadre de compétences ainsi que les gens qui ont répondu au sondage de validation des compétences.

Le plan directeur sera évalué régulièrement afin de s'assurer que les compétences et les lignes directrices de l'examen continuent de refléter les attentes relativement à un technicien en sécurité agréé de premier échelon qui commence à exercer le métier et les éléments qui le distinguent d'un professionnel en sécurité de premier échelon.

Le CCPSA invite les utilisateurs de ce document à lui fournir des commentaires pouvant s'avérer utiles lors de révisions ultérieures du plan directeur. Veuillez acheminer vos commentaires à la :

Directrice générale
Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6700 Century Avenue, bureau 100
Mississauga, ON L5N 6A4

INTRODUCTION

Le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés élabore l'Examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada (ci-après nommé l'EXTSAC) à des fins d'agrément. Il s'acquitte de ce mandat en travaillant en collaboration avec des techniciens en sécurité agréés du Canada (TSAC) et des praticiens en sécurité agréés du Canada (PSAC) dans l'ensemble du pays qui servent de groupe d'experts en contenu afin d'élaborer et de valider les composantes de l'examen.

Les examens de certification, d'agrément ou de licence ont un but bien précis : protéger le public en s'assurant que les personnes autorisées possèdent suffisamment de connaissances et de compétences pour exercer des activités professionnelles importantes de façon efficace et en toute sécurité (Société canadienne de psychologie, 1987). Dans le cas de l'EXTSAC, le but consiste à déterminer si les candidats sont prêts ou non à exercer des fonctions dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail sans entraîner de risques pour le public et l'environnement.

Le présent plan directeur a pour objet de décrire les modalités d'élaboration de l'examen.

La fonction principale du Plan directeur de l'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada vise à décrire la façon dont l'examen doit être élaboré. Notamment, il renferme des consignes et des lignes directrices explicites sur la manière dont les **compétences**¹ (p. ex., les connaissances, les habiletés, les aptitudes, les attitudes et l'esprit de jugement) doivent être représentées dans l'examen afin que des décisions justes puissent être prises sur la compétence du candidat à exercer le métier de façon sécuritaire et efficace.

Avant d'entreprendre l'élaboration de ce plan directeur, le CCPSA a procédé à une étude approfondie afin de déterminer les compétences requises pour exercer la fonction de technicien en sécurité agréé de façon efficace et sécuritaire au Canada. Des techniciens et des professionnels en sécurité agréés de partout au pays ont participé activement aux phases de l'enquête, qui a permis d'établir et de valider une liste détaillée de 64 compétences que doivent détenir les techniciens en sécurité agréés. Les composantes essentielles de l'EXTSAC ont pu être clairement définies grâce à cette liste de compétences et la validation des données recueillies.

Une révision complète et périodique des compétences évaluées dans l'EXTSAC permet au CCPSA de garantir la validité de l'examen et d'élaborer des examens de certification solides sur le plan

psychométrique et défendables sur le plan juridique. En raison des changements qui surviennent dans l'exercice des fonctions des techniciens et des professionnels en santé et sécurité du travail, une étude de validation des compétences est réalisée au moins tous les cinq ans ou au besoin. Outre la révision complète et l'étude de validation qui se font périodiquement, les compétences sont régulièrement révisées et évaluées par des experts en contenu. Cette démarche permet de s'assurer que l'EXTSAC demeure différent de l'examen de certification élaboré pour les professionnels en sécurité agréés du Canada (c.-à-d. l'EXPSAC).

De plus, lors de la dernière révision complète des compétences de l'EXTSAC, un groupe d'experts a élaboré une liste d'hypothèses pour mieux définir le rôle et les attentes d'un TSAC.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU TSAC

- Met en œuvre et exécute les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.
- Élabore et met en œuvre des tactiques pour appuyer les stratégies existantes.
- Communique avec les acteurs concernés, établit des relations pour exercer une influence, fait du mentorat et fournit des conseils techniques.
- Favorise un milieu de travail sécuritaire en appliquant des procédures administratives, en donnant de la formation et en faisant appel à divers outils et procédés à la fine pointe de la technologie ainsi que des solutions de bonne pratique.
- Se concentre sur les principaux processus de l'organisation utilisés dans des contextes connus et dans le cadre de paramètres établis.
- Consulte, évalue et utilise un large éventail de sources d'information en milieu de travail et dans l'industrie.
- Donne des conseils et prend des mesures en fonction de ses connaissances techniques, de son expérience et de l'avis d'autres professionnels en SST et d'experts en la matière.
- S'efforce constamment d'améliorer son organisation et de se perfectionner.
- Comprend le champ d'activité du TSAC et agit dans les limites de ce champ.

¹ Les termes en caractères gras sont définis dans le Glossaire.

DONNÉES TECHNIQUES

Cette section présente les données techniques visant à guider l'élaboration de l'EXTSAC. La première partie traite des questions relatives aux compétences et la deuxième partie porte sur les lignes directrices concernant la représentation des variables structurelles et contextuelles de l'EXTSAC.

L'EXTSAC est un **examen à interprétation critérielle**. C'est-à-dire que l'élaboration de l'examen repose fondamentalement sur la description détaillée du contenu du domaine à évaluer. En ce qui a trait à l'EXTSAC, le contenu du domaine d'intérêt renferme les compétences que doit détenir un technicien en sécurité agréé pour exercer ses fonctions de façon sécuritaire et efficace. Ces compétences constituent le fondement de l'EXTSAC.

La présente section décrit les compétences qui ont été retenues au terme du processus de validation, la façon dont elles ont été regroupées ainsi que la façon dont elles doivent être incluses dans le processus d'élaboration de l'examen.

ÉLABORATION DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES

Les compétences ont été évaluées par 100 techniciens en sécurité agréés du Canada représentant environ 30 à 35 % de tous les techniciens en sécurité agréés actuels.

La démarche d'élaboration des compétences a été entreprise en mettant sur pied un Comité sur les compétences des techniciens formé de représentants provenant de tous les secteurs d'activités des techniciens en sécurité agréés au Canada. Ce comité a examiné l'ensemble de compétences actuel du TSAC de même que d'autres listes de compétences récentes établies en matière de santé et de sécurité. À l'aide de ces listes, le comité a dressé un ensemble préliminaire de compétences nationales ainsi qu'une classification de cinq catégories pour regrouper ces compétences. Ces compétences ont ensuite été évaluées par un échantillon de 100 techniciens en sécurité agréés du Canada représentant environ 30 à 35 % des techniciens en sécurité agréés actuels. L'échantillon comprenait des praticiens, des enseignants et des gestionnaires, à qui l'on a demandé d'évaluer chaque compétence en fonction de l'applicabilité, du degré d'importance et de la fréquence d'utilisation pour un technicien en sécurité agréé. Le Comité sur les compétences des techniciens a par la suite examiné les résultats du sondage.

L'ensemble de compétences de l'EXTSAC vise principalement à fournir le contenu du domaine de l'examen.

CATÉGORIES DE COMPÉTENCES

La classification des compétences est composée des cinq catégories décrites ci-dessous (le nombre de compétences et le pourcentage qu'elles représentent sont indiqués entre parenthèses après le nom de la catégorie) :

1. Identification des dangers, évaluation des risques et mesures de contrôle (18 compétences ou 28 % de l'ensemble de compétences)
2. Systèmes de santé et de sécurité (11 compétences ou 17 % de l'ensemble de compétences)
3. Loi, éthique et pratique professionnelle (10 compétences ou 16 % de l'ensemble de compétences)
4. Fondements de sécurité technique (15 compétences ou 23 % de l'ensemble de compétences)
5. Sciences sociales et humaines (10 compétences ou 16 % de l'ensemble de compétences)

Ces cinq catégories doivent être considérées simplement comme un cadre organisationnel puisque certaines compétences pourraient aussi bien être classées dans une ou plusieurs catégories. Il faut souligner que les énoncés de compétences ont différentes portées, dont certaines sont axées sur des activités globales alors que d'autres sont axées sur des activités plus ponctuelles ou précises.

L'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada compte entre 190 et 210 questions.

L'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada représente les différents secteurs de pratique des techniciens en sécurité agréés.

VARIABLES STRUCTURELLES

Outre les données techniques liées aux compétences, d'autres variables doivent être prises en compte lors de l'élaboration de l'EXTSAC. Les variables structurelles comprennent les caractéristiques qui déterminent l'aspect général et la conception de l'examen. Elles définissent la longueur de l'examen, le format et la présentation des questions (p. ex., format à choix multiples). Les pondérations pour les cinq catégories font également partie des variables structurelles.

- **Longueur et format de l'examen** : L'examen se compose de 190 à 210 **questions opérationnelles** à choix multiples. Un examen comptant ce nombre de questions, et évaluant 64 compétences provenant d'une méthode d'échantillonnage solide, est suffisant pour prendre des décisions fiables et valides quant à la disposition d'un candidat à exercer le métier de façon sécuritaire et efficace.
- **Présentation des questions** : Les questions à choix multiples de l'EXTSAC se présentent sous deux formes : des **questions fondées sur un cas** et des **questions indépendantes**.
- **Taxonomie des questions** : Chaque question de l'EXTSAC est classée en fonction de l'une des trois catégories adaptées de la Taxonomie de Bloom (domaine cognitif). Plus précisément, chaque question est classée en fonction de l'un des niveaux suivants : **connaissance/compréhension, application ou pensée critique**.

VARIABLES CONTEXTUELLES

Outre les variables structurelles, les variables contextuelles définissent le contenu du domaine en précisant les contextes dans lesquels les questions d'examen se situent (c.-à-d. le contexte du technicien).

Il est reconnu que le milieu dans lequel un technicien en sécurité agréé de **premier échelon** exerce ses fonctions peut représenter toute situation ou tout milieu dans lequel des tâches en santé et sécurité du travail sont effectuées et qu'il est différent du milieu dans lequel les

professionnels en sécurité agréés exercent leur travail. Les compétences évaluées dans l'examen ne sont pas propres à un milieu particulier. Cependant, le milieu de pratique sera précisé s'il y a lieu.

Selon le milieu, le technicien en sécurité peut agir à titre de praticien, de technologue ou de conseiller. Cet aspect est pris en considération au moment de structurer le contexte des questions de l'examen.

PONDÉRATIONS DES COMPÉTENCES

Afin de s'assurer que l'examen reflète fidèlement le profil du technicien en sécurité agréé, les compétences ont été pondérées selon leur importance relative et leur fréquence d'utilisation relevées dans le sondage et à la suite d'un examen quantitatif réalisé par les experts en contenu.

L'ensemble de compétences de l'EXTSAC présente les compétences regroupées en fonction des données relevées dans le sondage de validation.

Ces pondérations ont permis d'établir l'importance relative accordée aux compétences dans l'examen. Les compétences ont été pondérées à l'aide de cotes d'application, d'importance et de fréquence obtenues dans l'étude de validation des compétences.

En s'appuyant sur ces données et en sachant que l'EXTSAC comptera entre 190 et 210 questions, la structure d'échantillonnage présentée dans le tableau suivant a été élaborée. La répartition des pondérations de cet échantillonnage a été choisie pour : 1) différencier les variables d'évaluation (importance et fréquence); 2) respecter l'exigence portant sur la longueur de l'examen. Le tableau suivant présente le pourcentage de questions dans chacune des cinq catégories de compétences.

Catégories de compétences	Pourcentage de questions dans l'EXTSAC
1. Identification des dangers, évaluation des risques et mesures de contrôle	26-32 %
2. Systèmes de santé et de sécurité	14-20 %
3. Loi, éthique et pratique professionnelle	14-20 %
4. Fondements de sécurité technique	22-28 %
5. Sciences sociales et humaines	9-15 %

CONCLUSION

Le Plan directeur de l'examen de certification des techniciens en sécurité agréés du Canada est le résultat des efforts conjugués du CCPSA, des techniciens en sécurité agréés du Canada (TSAC) et des professionnels en sécurité agréés du Canada (PSAC). Ces efforts ont conduit à une compilation des compétences requises de la part d'un technicien en sécurité agréé de premier échelon et à des lignes directrices visant à évaluer les compétences dans l'EXTSAC. Le résumé de ces lignes directrices se trouve dans le Tableau sommaire : Élaboration de l'EXTSAC (p. 10).

Étant donné que la profession en santé et sécurité continuera d'évoluer, le plan directeur (c.-à-d. les compétences et les lignes directrices sur l'élaboration de l'examen) pourrait nécessiter une révision afin de refléter fidèlement l'étendue de la pratique, les rôles et les responsabilités du technicien en sécurité de premier échelon ainsi que les éléments qui le distinguent du professionnel en sécurité agréé. Le CCPSA veillera à ce que cette révision ait lieu en temps opportun et diffusera toute version actualisée.

TABLEAU SOMMAIRE : ÉLABORATION DE L'EXTSAC

Longueur et format de l'examen	Contient entre 190 et 210 questions opérationnelles à choix multiples. Le temps accordé pour compléter l'examen est de trois heures et demie (3,5 h).	
Présentation des questions	Questions indépendantes	80-90 %
	Questions fondées sur un cas	10-20 %
Catégories de compétences et pondérations	1. Identification des dangers, évaluation des risques et mesures de contrôle	26-32 %
	2. Systèmes de santé et de sécurité	14-20 %
	3. Loi, éthique et pratique professionnelle	14-20 %
	4. Fondements de sécurité technique	22-28 %
	5. Sciences sociales et humaines	9-15 %
Taxonomie des questions	Connaissance/compréhension	70-80 %
	Application	20-30 %
	Pensée critique	maximum de 5 %

GLOSSAIRE

Application : La capacité cognitive d'appliquer les connaissances et l'apprentissage à des situations nouvelles ou pratiques.

Compétences : Les énoncés de comportement reflétant l'ensemble des connaissances, des compétences, des habiletés, des attitudes et de l'esprit de jugement escomptés de la part d'un technicien en sécurité agréé de premier échelon.

Connaissance/compréhension : La capacité cognitive de se souvenir de la matière apprise précédemment et d'en comprendre le sens.

Examen à interprétation critérielle : Un test qui mesure le degré de maîtrise d'un domaine de contenu ou d'habileté spécifique ou d'une liste d'objectifs d'apprentissage. Les résultats sont interprétés par rapport à une norme de performance prédéterminée ou comme un degré de maîtrise d'un domaine défini (p. ex., pourcentage de résultats corrects et de maîtrise), indépendamment des résultats obtenus par d'autres candidats. (Brown, 1983)

Pensée critique : Le degré de capacité cognitive à juger de la pertinence des informations, à traiter des choses abstraites et à résoudre des problèmes.

Questions fondées sur un cas : Une série de questions associées à un bref scénario.

Questions indépendantes : Questions de nature objective et indépendante contenant l'information nécessaire pour y répondre.

Questions opérationnelles : Les questions qui apparaissent dans l'examen sont satisfaisantes et ont été testées à l'avance. Chaque réponse compte pour l'obtention de la note finale.

PROFIL DE COMPÉTENCES DE L'EXTSAC

Identification des dangers, évaluation des risques et mesures de contrôle (HIRAC)	
HIRAC1	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés à la manutention et l'entreposage sécuritaires des matières.
HIRAC2	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés aux dispositifs de levage et de transport (p. ex., cordes, chaînes, élingues, grues, etc.).
HIRAC3	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés aux équipements mobiles à moteur, à la machinerie lourde et aux véhicules (p. ex., chariots élévateurs, plateformes élévatrices, camions nacelles, camionnettes, excavatrices, etc.).
HIRAC4	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés au travail en hauteur (p. ex., échelles, dispositifs antichutes, plateformes, échafaudages, etc.).
HIRAC5	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés aux outils à main et outils électriques portatifs.
HIRAC6	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés aux machines.
HIRAC7	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés au travail à chaud (p. ex., soudage, coupage, brasage, etc.).
HIRAC8	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés aux sources d'énergie dangereuses (p. ex., verrouillage/cadenassage des machines alimentées par une source d'énergie hydraulique, pneumatique, mécanique, électrique, à vapeur, etc.).
HIRAC9	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés aux systèmes, équipements et processus automatisés (p. ex., robots, démarreurs à distance, systèmes contrôlés par ordinateur, nanotechnologie, etc.).
HIRAC10	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés à l'accès aux espaces clos.
HIRAC11	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés au travail en isolement ou dans un lieu éloigné.
HIRAC12	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés aux milieux de travail non traditionnels (p. ex., domicile, véhicule, hybride, etc.).
HIRAC13	Démontrer une compréhension des dangers et des mesures de contrôle liés à la perturbation du sol (p. ex., excavation, creusement de tranchées, dynamitage, étayage, clôturage, localisation, etc.).
HIRAC14	Démontrer une compréhension des caractéristiques, des dangers et des mesures de contrôle liés aux gaz, vapeurs, solvants, fumées, brouillards, nanomatériaux et poussières.
HIRAC15	Démontrer une compréhension des dangers physiques et de leurs mesures de contrôle (p. ex., bruit, rayonnements ionisants et non ionisants, stress thermique, vibrations, etc.).
HIRAC16	Démontrer une compréhension des dangers biologiques et de leurs mesures de contrôle (p. ex., moisissures, mycotoxines, grippe, virus, faune, insectes, végétation, etc.).
HIRAC17	Démontrer une compréhension des principes et des techniques d'évaluation des risques (p. ex., inventaire, matrice des risques, ordre de priorité, etc.).

HIRAC18	Démontrer une compréhension des processus de contrôle des risques (p. ex., poids de la preuve, ALARA, etc.).
Systèmes de santé et de sécurité (HSS)	
HSS1	Démontrer une compréhension des inspections des lieux de travail.
HSS2	Démontrer une compréhension des enquêtes sur les incidents en milieu de travail.
HSS3	Démontrer une compréhension des analyses du risque professionnel et des analyses de la sécurité des tâches.
HSS4	Démontrer une compréhension des principes et des techniques d'audit.
HSS5	Démontrer une compréhension des normes et des audits de système de gestion.
HSS6	Démontrer une compréhension des programmes de gestion des risques.
HSS7	Démontrer une compréhension des programmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention.
HSS8	Démontrer une compréhension des programmes de sécurité incendie.
HSS9	Démontrer une compréhension des rôles et des fonctions des organismes de normalisation (p. ex., National Fire Prevention Association, Underwriters Laboratory, Factory Mutual, Association canadienne de normalisation, Union européenne, etc.).
HSS10	Démontrer une compréhension des programmes de prévention et de protection en matière d'hygiène du travail.
HSS11	Démontrer une compréhension des composantes d'un programme d'ergonomie (p. ex., CSA Z412, etc.).
Loi, éthique et pratique professionnelle (LEPP)	
LEPP1	Démontrer une compréhension des lois applicables (p. ex., Code criminel, Loi sur les produits dangereux, Loi sur le transport des marchandises dangereuses, etc.).
LEPP2	Démontrer une compréhension des obligations des parties en milieu de travail (p. ex., superviseurs, travailleurs, comités et représentants en santé et de sécurité, etc.).
LEPP3	Démontrer une compréhension des codes et des normes appliqués à la sécurité incendie (p. ex., Code national du bâtiment, Code national de prévention des incendies, etc.).
LEPP4	Démontrer une compréhension des droits et des responsabilités des parties en milieu de travail.
LEPP5	Démontrer une compréhension de la diligence raisonnable et du critère de raisonabilité.
LEPP6	Démontrer une compréhension des obligations et des pouvoirs des organismes d'application de la loi (p. ex., ordres de se conformer, poursuites, infractions, sanctions administratives, processus d'appel, etc.).
LEPP7	Démontrer une compréhension du rôle du technicien en sécurité agréé à l'égard du Code de déontologie et de conduite professionnelle du CCPSA.
LEPP8	Démontrer une compréhension du rôle d'un spécialiste (p. ex., ergonomiste, hygiéniste du travail, auditeur, ergothérapeute, infirmière en santé du travail, etc.).
LEPP9	Démontrer une compréhension des erreurs et omissions professionnelles (p. ex., conséquences juridiques et éthiques, indemnisation, etc.).
LEPP10	Démontrer une compréhension des limites de la pratique professionnelle (p. ex., interactions avec les organismes gouvernementaux, portée de la pratique, limites des compétences, etc.).

Fondements de sécurité technique (TSF)	
TSF1	Démontrer une compréhension de la hiérarchie des mesures de contrôle.
TSF2	Démontrer une compréhension de l'importance de la sécurité dans le processus de conception et d'approvisionnement des outils, des équipements et des matériaux.
TSF3	Démontrer une compréhension de l'utilisation, de la manutention, de l'entreposage et de l'élimination en toute sécurité des produits chimiques, des explosifs et des matières radioactives sur les lieux de travail.
TSF4	Démontrer une compréhension de la sélection et de l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.
TSF5	Démontrer une compréhension de la sécurité électrique (p. ex., mise à la masse, mise à la terre, disjoncteur, etc.).
TSF6	Démontrer une compréhension de la sécurité en laboratoire.
TSF7	Démontrer une compréhension de la chimie du feu et du comportement du feu.
TSF8	Démontrer une compréhension des méthodes de prévention des incendies.
TSF9	Démontrer une compréhension de la prestation des programmes de formation.
TSF10	Démontrer une compréhension des voies de pénétration des substances dangereuses.
TSF11	Démontrer une compréhension en matière de ventilation (p. ex., à la source, générale, apport d'air neuf, aspiration, etc.).
TSF12	Démontrer une compréhension des limites d'exposition professionnelle (p. ex., valeurs limites d'exposition (TLV), indices biologiques d'exposition (BEI), seuils d'intervention, etc.).
TSF13	Démontrer une compréhension de la communication des dangers (p. ex., symboles, fiches de données de sécurité, étiquettes de sécurité, bases de données de recherche sur les ressources, formation sur la sensibilisation au danger, etc.).
TSF14	Démontrer une compréhension des statistiques et des analyses (p. ex., moyenne, pourcentage, écart-type, moyenne pondérée dans le temps, etc.).
TSF15	Démontrer une compréhension des technologies émergentes (p. ex., intelligence artificielle, drones, etc.) à titre d'outils pour favoriser un travail sécuritaire.
Sciences sociales et humaines (SHS)	
SHS1	Démontrer une compréhension de l'ergonomie (p. ex., anatomie, physiologie, biomécanique, etc.).
SHS2	Démontrer une compréhension des signes et des symptômes liés aux lésions musculosquelettiques.
SHS3	Démontrer une compréhension des programmes d'aide aux employés et à leur famille.
SHS4	Démontrer une compréhension du bien-être en milieu de travail.
SHS5	Démontrer une compréhension des programmes de gestion des limitations fonctionnelles (p. ex., travail modifié, réadaptation, retour au travail, etc.).
SHS6	Démontrer une compréhension des effets de la fatigue sur la santé et le rendement des travailleurs (p. ex., travail par quarts, aptitudes au travail, heures supplémentaires, etc.).
SHS7	Démontrer une compréhension des principes d'apprentissage des adultes.
SHS8	Démontrer une compréhension des maladies et des affections professionnelles (p. ex., asthme, hypersensibilité chimique et environnementale, dermatite, cancer, etc.).

SHS9	Démontrer une compréhension des programmes de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail.
SHS10	Démontrer une compréhension des caractéristiques d'un milieu de travail psychologiquement sécuritaire (p. ex., CSA Z1003-13, etc.).